

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

*Communiqué de presse commun de l'Alliance-Environnement
30 septembre 2022*

Des progrès importants pour la protection du climat, des attaques irresponsables contre la protection de la nature

Lors de la session d'automne, le Parlement a pris des décisions importantes dans les domaines de la protection du climat et de la transition énergétique, mais il met également en danger la nature de manière irresponsable. Dans son bilan, l'Alliance-Environnement salue les progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables et la protection du climat. Toutefois, la suppression de la protection des biotopes prévue par le Conseil des États est irresponsable et contre-productive. La loi urgente sur le solaire apporte de l'électricité renouvelable, mais remet inutilement en question la pesée des intérêts qui a pourtant fait ses preuves. La crise de la biodiversité, la crise climatique et la crise énergétique doivent et peuvent être résolues ensemble à l'aide d'une bonne planification.

- En ce qui concerne **la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables**, le bilan est particulièrement mitigé. D'une part, le Parlement fixe des objectifs importants pour le développement des nouvelles énergies renouvelables et pour la maîtrise de la consommation d'énergie. Les conditions financières, notamment pour le développement du photovoltaïque, ont également été améliorées de manière significative. En revanche, les coupes drastiques dans la protection de la nature et de la biodiversité doivent être clairement rejetées. Certes, il a été renoncé à soumettre toutes les lois sur la protection de l'environnement et de la nature aux objectifs du développement de l'énergie, mais il a été décidé que même les biotopes d'importance nationale pourraient à l'avenir accueillir des installations de production d'énergie. Cette attaque contre les zones protégées les plus précieuses de Suisse, comme le haut plateau de la Greina ou le Val Roseg, est inacceptable. Les biotopes d'importance nationale abritent un tiers de toutes les espèces animales et végétales menacées sur à peine 2% du territoire

suisse. Les dommages irréparables causés à la nature sont disproportionnés par rapport à la production supplémentaire de courant obtenue. De plus, l'énorme potentiel en matière de gaspillage d'électricité et de gains d'efficacité n'a malheureusement guère été discuté dans le projet. Le kilowattheure d'électricité le plus respectueux de la nature est celui qui est économisé. L'administration fédérale estime que le potentiel des mesures d'efficacité peut, à lui seul, représenter jusqu'à un tiers de la consommation totale d'électricité. La décision du Conseil des États concernant le décret sur l'efficacité électrique dans les bâtiments et l'augmentation de la production d'énergie solaire sur les toits est décevante. Le Conseil national est maintenant appelé à corriger la loi dans ces domaines.

- Les progrès inscrits dans **le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers** en matière de protection du climat sont réjouissants. Avec les objectifs climatiques et les mesures de promotion de l'innovation, le contre-projet indirect donne un signal clair à la population et à l'économie pour qu'elles accélèrent la transition vers un approvisionnement énergétique indépendant et résistant aux crises. Grâce au programme d'encouragement pour le remplacement des chauffages à mazout et à gaz nuisibles au climat et des chauffages électriques à résistance gourmands en électricité, un premier pas vers la solution est amorcé. L'été dernier a démontré l'importance de tout mettre en œuvre pour éviter d'atteindre les points de basculement dans le système climatique et leurs dangereux extrêmes.
- La "**Loi fédérale sur des mesures urgentes visant à assurer rapidement l'approvisionnement électrique pendant l'hiver**" permet de faire un pas en avant en ce qui concerne la production d'électricité d'origine renouvelable en hiver. La loi est toutefois très problématique en ce qui concerne la protection de la nature et l'aménagement du territoire. Du point de vue de l'État de droit, l'abandon de l'obligation de planification, qui a fait ses preuves, et la modification de la pesée des intérêts sont particulièrement discutables et ne doivent pas se répéter. En outre, une occasion importante a été manquée d'aller réellement de l'avant en ce qui concerne le développement de la production solaire sur les toits: 70% des nouvelles constructions ne sont pas concernées par les mesures prévues. Parallèlement, l'extension sur les surfaces libres dans les régions alpines, avec des dommages potentiellement élevés pour la nature et le paysage sont massivement soutenues.

Plus d'informations:

["Pour un approvisionnement énergétique suisse et sûr en 2035"](#), scénario énergétique pour une transition énergétique réalisée dans le respect de la nature, publié par les organisations de l'Alliance environnementale en juin 2022

Personnes de contact:

WWF Suisse: Pierrette Rey, porte-parole pour la Suisse romande, tél. 021 966 73 75,
pierrette.rey@wwf.ch

Fondation Suisse de l'Energie: Léonore Hälg, co-responsable climat et énergies renouvelables, tél. 044 275 21 24, leonore.haelg@energiestiftung.ch

Pro Natura: Stella Jegher, membre de la direction, tél. 061 317 92 22,
stella.jegher@pronatura.ch

BirdLife Suisse: Raffael Ayé, Directeur, tél. 076 308 66 84, raffael.aye@birdlife.ch

Greenpeace Suisse: Mathias Schlegel, porte-parole climat, 079 794 61 23,
mathias.schlegel@greenpeace.org

ATE - Association Transport et Environnement: Anders Gautschi, Directeur,
tél. 079 960 11 71, anders.gautschi@verkehrsclub.ch